

PV - SEANCE DU 18 janvier 2018

Le douze avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire

<u>Présents</u>: M Patrick BATTISTA – Mme Patricia ARRIAZA OLMO - M Gilles TROMPILLE - Mme Dominique BARTHELEMY – Mme Corinne HERADY - M Richard BOUFFANET - Mme Muriel THOMAS - M Claude MARECHAL – M Franck RICHARD

<u>Excusés</u>: M Jean-Gérard NIZET (donne procuration à Mr Trompille) - M Didier NARCISSE— M Cyrille DUTOUR (donne procuration à Mr Battista) – M Clément BOYER (donne procuration à Mme Barthélémy) – M Michel DAMIRON (donne procuration à Richard) - Mme Estrella DE GROOT

Absent:/

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Nombre de Présents: 9 (8 pour les comptes administratifs) Nombre de votants: 13 (11 pour les comptes administratifs) Date de convocation: 03/04/2018

Secrétaire de séance : Muriel THOMAS

<u>Délib n°2018-005: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2018</u>

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 janvier 2018 Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 janvier 2018

Délib n°2018-006: COMPTE DE GESTION - COMMUNE DE NIEVROZ - Année 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion dressé par le trésorier pour l'année 2017. Il constate la concordance entre les deux documents et à l'unanimité

-ADOPTE, le Compte de Gestion de l'année 2017 établi par le Trésorier pour la Commune de NIEVROZ.

Délib n°2018-007 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE DE NIEVROZ

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Muriel THOMAS délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la commune dressé par Monsieur Patrick BATTISTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		<u>Ensemble</u>	
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	Hourge Boss v Sil	240 434,55	0,00	0,00	0,00	240 434,55
Opérations de l'exercice	141 695,98	613 947,73	872 593,89	989 288,12	1 014 289,87	1 603 235,85
TOTAUX	141 695,98	854 382,28	872 593,89	989 288,12	1 014 289,87	1 843 670,40
Résultats de clôture	jedd gadd -	712 686,30	N/ Nichami	116 694,23	Mark Barrur	829 380,53
Restes à réaliser	4 281,30			94	4 281,30	0,00
TOTAUX CUMULES	4 281,30	712 686,30	1201(2.05)	116 694,23	4 281,30	829 380,53
RESULTATS DEFINITIFS	aumoosti euro	708 405,00	antatu M j	116 694,23	area caractered.	825 099,23

- 2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4°) M. le Maire ne prend pas part au vote.
- 5°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délib n°2018-008: Budget Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le compte administratif 2017 de la Commune et constaté le résultat de la section de fonctionnement qui fait apparaître un excédent de 116 694.23 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018 de la commune, de la façon suivante :

- Section d'Investissement (compte 1068)

116 694.23 €

- Section de Fonctionnement :

Néant

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

-Section d'Investissement (compte 1068) :

116 694.23 €

-Section de fonctionnement :

Néant

Délib n°2018-009: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Considérant l'estimation du produit attendu par la commune au titre des contributions directes pour équilibrer le budget primitif de l'exercice considéré,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2017 s'établissaient de la manière suivante :

• Taxe d'habitation: 8,67 %

Taxe sur le foncier bâti : 12,19 %
Taxe sur le foncier non bâti : 37,21 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

• Taxe d'habitation: 8,67 %

Taxe sur le foncier bâti : 12,19 %
Taxe sur le foncier non bâti : 37,21 %

Délib n°2018-010: Attribution des subventions 2018

Monsieur le Maire fait état des demandes de subvention déposées pour l'année 2018. La commission « Sports et Associations » s'est réunie le lundi 19 mars 2018 afin de proposer une répartition des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de suivre la proposition de la commission « Sports et Associations » comme suit :

	2018		
Associations	Montant		
Académie de la Dombes	50 €		
ADAPA	300 €		
ADMR, Association d'aide à Domicile - Beynost	150 €		
AFM, Ass Française contre les Myopathies	50 €		
ALBEC, Ass Régionale contre le Cancer	70 €		
ALEC "Ball'en folie"	50€		
Amicale Nautique Sauveteurs Nievroz	500 €		
Anciens Combattants Voyage " jeune"	150 €		
APAJH - Ass Adultes et Jeunes Handica	100 €		
APPMA	300 €		
Ass des paralysés de France	100 €		
Ass Jeunes Sapeurs Pompiers Montluel	100 €		
Ass sportive - Collège Emilie Cizain	100 €		
Association Patchwork	50€		
Association sauveteurs secouristes Cotière	100 €		
Association SERENADE Maison Retraite Montluel	50€		

Banque Alimentaire de l'Ain	75 €			
BTP CFA	105 €			
CECOF	70 €			
Centre de loisirs du Val Cottey	75 €			
Centre Léon Bérard	70 €			
Clic Dombes	50€			
Club de la Sereine de l'Ain	500€			
Comité de jumelage 3CM	460,50 €			
Coup de Ballets	100 €			
Croix Rouge Française	100 €			
Docteur Clown	100€			
FC Luenaz	500 €			
Foyer socio-éducatif collège Montluel	150 €			
France Adot 01 (don d'organes)	50 €			
Institution Saint Louis à Dagneux	50€			
Parents d'élèves Nievroz	400 €			
PEP 01	50€			
Prévention Routière	50€			
Resto du cœur	100€			
Scout de France	100 €			
Soleil d'automne	100 €			
Sou des écoles	400 €			
Ten'dance	500 €			
UDAF Ass familiales de l'Ain	100€			

Délib n°2018-011: COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la Commune équilibré comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>

-dépenses de fonctionnement

968 991.00 €

-recettes de fonctionnement

968 991.00 €

(Dont virement à la section d'investissement de 57 623.85 € - compte 021 RI)

Section d'Investissement

-dépenses d'investissement

958 387.73 € (dont 4 281.30 € de restes à réaliser 2017)

-recettes d'investissement

958 387.73 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- POUR: 11 - CONTRE: 2 - ABSTENTION: 0

Monsieur Franck RICHARD précise que les votes « contre » de Monsieur Damiron et lui-même sont motivés par le fait que les « travaux d'aménagements sécurité voirie » prévus au budget ne sont pas, à leurs yeux, considérés comme une priorité de dépenses.

Monsieur le maire rappelle que ces travaux sont des travaux nécessaires pour assurer la sécurité routière.

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 de la Commune tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

-Section de Fonctionnement : 968 991.00 € -Section d'Investissement : 958 387.73 €

Délib n°2018-012: COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT SPANC- Année 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion dressé par le trésorier pour l'année 2017. Ils constatent la concordance avec le compte administratif 2017 ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

-ADOPTE, le Compte de Gestion de l'année 2017 établi par le Trésorier pour le service Assainissement SPANC de la Commune de NIEVROZ.

Délib n°2018-017: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Muriel THOMAS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du service ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dressé par Monsieur Patrick BATTISTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		-	-	600,00	-	600,00
Opérations de l'exercice	-	•	-	<u></u>	-	•
TOTAUX	-	_	4	600,00	-	600,00
Résultats de clôture		_		600,00		600,00
Restes à réaliser	-	_				
TOTAUX CUMULES	*	*				600,00
RESULTATS DEFINITIFS		₩		600,00		600,00

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3°) Monsieur le Maire ne prend pas part au vote
- 4°) Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délib n°2018-014: Service de l'Assainissement ANC- Affectation du résultat d'exploitation 2017

Après avoir voté le compte administratif 2017 du budget ANC et constaté le résultat de la section de fonctionnement qui fait apparaître un excédent de 600.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter les excédents de résultats d'exploitation de la manière suivante : Section d'exploitation Budget ANC Niévroz:

Compte R002 résultat d'exploitation reporté

600.00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- -AFFECTE les résultats d'excédents 2017 comme suit :
 - Section d'exploitation Budget Assainissement ANC Niévroz:

Compte R002 résultat d'exploitation reporté

600.00€

Délib n°2018-015 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement ANC Niévroz équilibré comme suit :

Section d'Exploitation:

-dépenses d'exploitation

600.00€

-recettes d'exploitation

600.00€

Section d'Investissement

-dépenses d'investissement

0.00€

-recettes d'investissement

0.00€

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Service de l'Assainissement NON COLLECTIF tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :
- -Section de d'exploitation : 600.00 € -Section d'investissement : 0.00 €

Délibération 2018-016: Participation financière 2018 au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier, en date de mars 2018 par lequel le Président du Conseil Départemental sollicite le concours financier de la Commune en faveur du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Monsieur le Maire précise que le FSL constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides, à l'accès ou au maintien dans un logement et finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement.

En outre, un bilan chiffré permet de mesurer l'activité et les résultats du FSL du Département, mais également à un niveau plus local avec la Maison Départementale de la Solidarité Côtière-Val de Saône, dont notre Commune dépend.

Le coût par habitant est maintenu à 0.30 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'allouer une participation financière en faveur du F.S.L., au titre de l'année 2018, à raison de 0.30 € par habitant soit 0.30 € x 1 576 habitants = 472.80 €uros

Cette somme sera directement versée sur le compte du FSL :

CAF de l'Ain ouvert au Trésor Public de Bourg :

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 01

Compte 10071/01000/00001001451/24

Conformément aux termes de la demande, copie de la délibération sera adressée à la CAF de l'Ain, qui assure la gestion comptable et financière du FSL.

- DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018 au compte 6281

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux Tourne à gauche RD61 : Les travaux effectués le long de la Rd61 devraient être terminé pour le 15 juin 2018.

Aire de co voiturage 3CM : Le permis d'aménager a été signé. 75 emplacements sont prévus ainsi que des blocs pour recharger les vélos électriques, une aire de repos ainsi que de la videoprotection. Le début des travaux est prévu pour le 23 avril 2018.

Le rondpoint situé entre La Boisse et Niévroz devait être nommé. La proposition présentée pour information au conseil municipal est « Le rondpoint de La côte ». Cette proposition ne soulève aucune remarque du conseil municipal.

Bar Cattrat : le permis de construire concernant le futur projet devrait être déposé dans les jours à venir. Celui-ci sera consultable, comme tout autre permis, dès la fin de son instruction.

Séance levée à 19h48

Le Maire Patrick BATTISTA

